

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

BP : 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL  
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O.Box: 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)

Yaoundé, le .....  
*03/07/2025*

DECISION N°001/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/09/2025  
DECLARANT INFRACTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N°...27.../AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU.....06/08/2025  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A TCHOLLIRE

\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: l'Appel d'Offres N° 27/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 du 06/08/2025 pour les travaux de construction d'un magasin de stockage à Tcholliré est déclaré **infructueux pour disqualification du soumissionnaire (offre non conforme)**.

**Article 2** : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations**

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM



Directeur Général

Dr. Noé WOIN